



République française
TARN

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 081-258102441-20250326-D02_AFFECT_RESU-BF



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de la convocation: 17/03/2025

**Membres en
exercice : 26**

vingt-six mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 19

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Michel BONNET, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS, Joseph DOMENECH

Votants : 19

Représentés : Christiane SOULIE représentée par Michel BONNET

Excusés : Christian MALET, Denis MARTY suppléé par Jérôme SOULIE, Joël SOUYRI suppléé par Jean-Louis AZEMAR, Régine MOULIADE, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents : Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS

**Secrétaire de
séance :**

Philippe VERGNES

D002-26 03 2025 - Objet : Affectation du résultat 2024 et RAR 2024

M. le Président donne connaissance de l'état des restes à réaliser 2024 en Investissement :

- en dépenses : **0.00 €**
- en recettes : **64 850.00 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*Le président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

D002-26 03 2025 - 1

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- . Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (1068) : **0.00 €**
- . Report total du résultat dans la section de fonctionnement R002 : **303 798.83 €**
- . Report total du résultat dans la section d'investissement R001 : **281 300.06 €**

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance, le 26 mars 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations

Fait et délibéré en séance, le mercredi 26 mars 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/ 03/ 2025
et publié ou notifié
le 31/ 03/ 2025 _____

Le président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux
par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours
citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*